

# LES TRAVAILLEURS DOMESTIQUES MIGRANTS EN ACTION



Organisation  
internationale  
du Travail



**DANS LE MONDE,  
AU MOINS 52 MILLIONS DE PERSONNES –  
DONT PLUS DE 80 POUR CENT DES FEMMES –  
GAGNENT LEUR VIE EN TRAVAILLANT COMME DOMESTIQUES.**

Ils nettoient nos maisons, préparent nos repas, gardent nos enfants et prennent soin de nos aînés, entre autres tâches. Les travailleurs domestiques possèdent des compétences très recherchées et apportent une contribution inestimable aux familles et aux foyers dont ils s'occupent et à la société dans son ensemble. Pourtant leur contribution est rarement appréciée à sa juste valeur et ils demeurent pour l'essentiel sans protection, victimes d'abus.

Dans de nombreux pays, les travailleurs domestiques sont de plus en plus demandés – une demande largement satisfaite par des femmes venues de pays pauvres, à la recherche d'un emploi décent pour subvenir aux besoins de leurs familles. Ce déplacement de main-d'œuvre à travers les frontières est structuré d'après l'origine sociale, ethnique et le sexe des migrants. Ainsi, de nouvelles filières mondiales d'entraide sont apparues, illustrant la répartition inégale des richesses à l'échelle mondiale.

---

Les travailleurs domestiques ne jouissent généralement pas du même niveau de protection que les autres travailleurs. Ils sont exclus d'une protection juridique nationale dans la majeure partie du monde et se retrouvent à travailler dans un secteur qui souffre traditionnellement d'un manque de respect et de considération. Les travailleurs domestiques doivent souvent effectuer des horaires de travail excessifs pour une faible rémunération et pratiquement aucun accès à la protection sociale. Beaucoup sont victimes de violences sexuelles et sexistes.

Compte tenu de l'isolement social, culturel et physique dans lequel ils vivent et travaillent souvent, ils sont confrontés à des problèmes spécifiques dans l'exercice de leurs droits sociaux, économiques et culturels. Les travailleurs migrants domestiques sont beaucoup plus exposés aux abus que les ressortissants nationaux employés dans le même secteur en raison d'une conjonction de facteurs, à savoir la dépendance à l'égard des agences de recrutement, le manque d'informations fiables sur les procédures d'émigration, la liberté limitée de changer d'employeur, les contrats de substitution, la rétention des documents d'identité et de voyage par des tiers, et la difficulté d'accès à la justice et à des mécanismes de recours efficaces. La vulnérabilité des travailleurs domestiques est encore exacerbée quand ils vivent en situation irrégulière.

## CONVENTION N° 189 ET RECOMMANDATION N° 201

En juin 2011, la Conférence internationale du Travail a adopté une convention et une recommandation sur le travail décent des travailleuses et travailleurs domestiques. Ensemble, ces instruments renferment un certain nombre de dispositions qui concernent les travailleurs domestiques migrants, leurs besoins particuliers et les risques spécifiques qu'ils encourent.

Par exemple, la convention exige que les travailleurs domestiques migrants reçoivent, avant leur arrivée, une offre d'emploi ou un contrat par écrit, précisant les termes et conditions d'emploi et valide dans le pays de destination (Articles 7 et 8). Les dispositions de la convention concernant les travailleurs domestiques logés au domicile de leur employeur (Articles 6 et 9), le droit de conserver leurs documents d'identité et de voyage (Art 9) et la réglementation des agences d'emploi privées (Art 15) s'appliquent tout particulièrement aux travailleurs domestiques migrants dont une bonne part est recrutée par le biais de ces agences.

Ces dispositions sont importantes parce que l'absence d'un minimum de protection est largement reconnue comme un « terreau fertile » aux abus, parfois sous forme de travail forcé ou de traite d'êtres humains.

---

**Le Programme d'action mondial pour les travailleurs domestiques migrants et leurs familles (Les travailleurs domestiques migrants en action) s'efforce de résoudre les problèmes spécifiques que rencontrent les travailleurs domestiques migrants en prenant des initiatives de sensibilisation et de développement des connaissances à l'échelle mondiale dans cinq « couloirs de migration »: Indonésie-Malaisie; Paraguay-Argentine, Népal-Liban; Ukraine-Pologne, Zimbabwe-Afrique du Sud.**

Le cadre du Programme est fondé sur les droits et axé sur l'emploi, avec l'objectif global de promouvoir les droits de l'homme et le travail décent pour les travailleurs domestiques à toutes les étapes de leur parcours migratoire.

### **LES OBJECTIFS QUE NOUS NOUS FIXONS:**

- Recueillir de nouvelles informations sur les travailleurs domestiques migrants à des fins d'action politique
- Renforcer les organisations et les réseaux de travailleurs domestiques
- Echanger sur les bonnes pratiques et les meilleures politiques pour les travailleurs domestiques migrants

## LE PROGRAMME VA PROMOUVOIR LA BONNE GOUVERNANCE DES MIGRATIONS DE MAIN-D'OEUVRE EN:

- 1 Développant la connaissance de la situation et des caractéristiques des travailleurs domestiques migrants, ainsi que des facteurs qui affectent l'exercice de leurs droits humains et l'accès à un travail décent dans des conditions de liberté et d'égalité.
- 2 Elargissant les possibilités de prendre une décision éclairée sur l'émigration, basée sur des informations et une analyse solides, étayées par des faits.
- 3 Créant des outils et des directives pour l'élaboration de politiques fondées sur les droits de l'homme, y compris les normes du travail.
- 4 Favorisant le dialogue et la coopération entre les pays d'origine et de destination afin de concevoir des politiques migratoires qui répondent aux besoins réels du marché du travail et qui respectent, protègent et garantissent les droits des travailleurs.
- 5 Assurant la cohérence politique dans les pays d'origine et de destination.

## PARTENAIRES AU PROJET

Le projet est mis en œuvre par l'OIT (pour plus d'informations, consulter [www.ilo.org/migrant](http://www.ilo.org/migrant)) en collaboration avec les partenaires et associés suivants:

- ONU Femmes ([www.unwomen.org](http://www.unwomen.org))
- Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (<http://www.ohchr.org/EN/Issues/Migration/Pages/MigrationAndHumanRightsIndex.aspx>)
- Syndicat indonésien KSBSI ([www.ksbsi.org](http://www.ksbsi.org))
- Confédération syndicale internationale ([www.ituc-csi.org](http://www.ituc-csi.org))
- Réseau international des travailleurs/euses domestiques ([www.idwn.org](http://www.idwn.org))

---

Service des migrations de main-d'œuvre (MIGRANT)  
Département des conditions de travail et de l'égalité (WORKQUALITY)  
Organisation internationale du Travail

4 Route des Morillons  
CH – 1211 Genève  
Suisse

Tél.: +41 22 799 6667

Site web: [www.ilo.org/migrant](http://www.ilo.org/migrant)

Courriel: [migrant@ilo.org](mailto:migrant@ilo.org)



Ce projet est financé par  
l'Union européenne